

N° 358. Travaux A.E.P.  
et financements  
des Ardennes et des R.  
Secours

Le Conseil demande le concours en prime sur le plan d'investissement  
du l<sup>r</sup> d'urgence et de la R. Secours. La prime est calculée à 160 000 F et les honoraires seront  
versés sur la base de 4% jusqu'à 20 000 F et 3% de 20 000 à 200 000 F.